

**Comité Régional d'Allocation des Ressources**  
**Section « Psychiatrie »**

**Avis du 14 septembre 2023**  
**de la section Psychiatrie**  
**du Comité Régional d'Allocation des Ressources Normandie**

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources section « Psychiatrie » **adopte à l'unanimité des membres présents la proposition de méthodologie suivante** :

Pour l'année 2023, les crédits restant de 1% de la dotation populationnelle, non délégués au BP, soit 4.6M € pourraient être répartis au prorata des dotations populationnelles des établissements notifiées au BP après déduction :

- Des mesures ciblées sur les activités de référence suivantes : centre régional de psycho traumatisme, centre de référence des troubles des conduites alimentaires et centres de ressources autisme.
- D'un montant de 1.3 M€, réparti au prorata des dotations populationnelles des établissements à affecter sur l'une ou les thématiques suivantes :
  - Renforcement des moyens des CMP et CMP-IJ,
  - Accès aux soins somatiques et déploiement équipes pluridisciplinaires de médecine générale,
  - Développement/renfort des équipes mobiles personnes âgées.

Un retour sur l'affectation de ces crédits sera demandé à chaque établissement et sera présenté en année N+1 aux membres du Comité régional.

Le président

Bruno HARE

